

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Martin Savaria, Directeur la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Me Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

CA19 26 0299

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2019

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA19 26 0300

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019 à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 septembre 2019 à 11 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019, à 19 h, et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2019, à 11 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseillers débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 18.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 18 et se termine à 20 h 42.

Reprise de la séance à 20 h 48.

CA19 26 0301

Retirer le point 40.03 de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2019 à 19 h

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De retirer le point 40.03 de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2019 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 26 0302

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Je suis Julio » afin de soutenir le développement du projet Mouvement de passage dans plusieurs CHSLD de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Octroyer une contribution financière de 3 500 \$ – Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Je suis Julio » afin de soutenir la deuxième phase de son projet *Mouvement de passage* présenté dans des CHSLD de l'Arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 3 500 \$ à l'organisme « Je suis Julio »;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1197145001

CA19 26 0303

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Production CanDo » afin de soutenir la réalisation d'une murale pour le projet « L'Arachide » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2019, volet 2 – Octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à même le budget du Fonds d'initiative culturelle de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Production CanDo » afin de soutenir la réalisation d'une murale pour le projet « L'Arachide » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2019, volet 2;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme « Production CanDo »;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1197174005

CA19 26 0304

Autoriser une dépense totale de 88 530,75 \$, taxes et contingences incluses – Octroyer un contrat à « DEL Innovation Design inc. » au montant de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'éléments d'éclairage pour les terrains de tennis du parc Beaubien – Appel d'offres public numéro 19-17471/RPPS18-12093-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 88 530,75 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'éléments d'éclairage pour les terrains de tennis du parc Beaubien;

D'accorder à « DEL Innovation Design inc. », le contrat tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 80 482,50 \$, taxes incluses, et selon les conditions du contrat 19-17471/RPPS18-12093-OP (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 8 048,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1198093005

CA19 26 0305

Autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels aux firmes « Cardin Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc. » pour la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont localisé au 3131, boulevard Rosemont (contrat RPPS17-07063-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants dans le cadre du projet de remise à niveau de la bibliothèque Rosemont, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement;

D'avoir recourt à l'entente-cadre numéro 15254 avec les firmes « Cardin Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc. » à cette fin (contrat numéro RPPS17-07063-OP).

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1191035003

CA19 26 0306

Autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels aux firmes « UN architecture inc. » et « FNX-INNOV inc. » pour le réaménagement intérieur au 1500, rue des Carrières et divers travaux (contrat RPPS16-08041-OP) à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants dans le cadre du projet de réaménagement intérieur au 1500, rue des Carrières et divers travaux, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

D'avoir recourt à l'entente-cadre numéro 15000 avec les firmes « UN architecture inc. » et « FNX-INNOV inc.» à cette fin (contrat numéro RPPS16-08041-OP).

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1191035005

CA19 26 0307

Autoriser une dépense de 122 044,10 \$, taxes incluses – Octroyer deux mandats à « FNX Innov inc. » pour les relevés d'arpentage et la préparation de plans dans le cadre du programme de réfection routière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PRR2020-1 et PRR2020-3) (Entente-cadre RPPS18-10076-OP-1)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 122 044,10 \$, taxes incluses, pour les relevés d'arpentage et la préparation de plans dans le cadre du programme de réfection routière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PRR2020-1 et PRR2020-3);

D'accorder à « FNX-Innov inc. », un mandat (PRR2020-1) pour les relevés d'arpentage et la préparation de plans pour une somme maximale de 69 990,32\$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-10076-OP;

D'accorder à « FNX-Innov inc. », un mandat (PRR2020-3) pour les relevés d'arpentage et la préparation de plans pour une somme maximale de 52 053,78\$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-10076-OP;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1198537001

CA19 26 0308

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 août 2019, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 27 juillet au 23 août 2019 et de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 août 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 août 2019, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 27 juillet au 23 août 2019 et de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 août 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1193879009

CA19 26 0309

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Exercice 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'exercice 2020, tel que spécifié au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1190284010

CA19 26 0310

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) pour l'entretien de la Route verte au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'exercice financier 2019-2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à présenter une demande de subvention au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET);

D'authentifier la longueur de 3,7 km en site propre comme étant la longueur réelle du tronçon de la Route verte dont l'entretien est sous la responsabilité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De confirmer que l'accès à cette section de la Route Verte est libre et gratuit.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1190674002

CA19 26 0311

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables sur la rue Dandurand, la rue de Bordeaux, le boulevard Rosemont et la 39^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables sur la rue Dandurand, la rue de Bordeaux, le boulevard Rosemont et la 39^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1198319004

CA19 26 0312

Édicter trois ordonnances – Programmation d'événements publics : « Fête d'Halloween au parc Molson », « Course des Vikings », « Défi YMCA », « La Marche Rouge, Blanc et Vous », « Course des paroles dans le vent », « Course Nocturne de Montréal » et « Course TROIS, 2, 1, GO! »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2019-26-081 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2019-26-082 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2019-26-083 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1197699005

CA19 26 0313

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 292, rue Jean-Talon Est, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement – Fonds de compensation de 20 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2019-26-084 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 292, rue Jean-Talon Est (lot 2 335 464), de l'obligation de fournir deux unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1193823004

CA19 26 0314

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (RCA-65) » (RCA-65-2) afin d'y préciser les modalités relatives au stationnement des bicyclettes sur le domaine public

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (RCA-65) » (RCA-65-2), a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (RCA-65) » (RCA-65-2), avec modifications.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1190284008

CA19 26 0315

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-61), afin de retirer le contingentement applicable aux restaurants sur l'ensemble du territoire

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2019;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement numéro 01-279-61 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de retirer le contingentement applicable aux restaurants sur l'ensemble du territoire, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2019;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 août 2019 relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de règlement numéro 01-279-61 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de retirer le contingentement applicable aux restaurants sur l'ensemble du territoire, a été adopté, sans modification, lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 9 septembre 2019;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire valide n'a été reçue conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-61), afin de retirer le contingentement applicable aux restaurants sur l'ensemble du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1198303004

CA19 26 0316

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un second projet de résolution autorisant une dérogation à la superficie maximale d'une mezzanine et au recul minimal d'une mezzanine par rapport à la façade arrière, pour le bâtiment situé au 57, rue Mozart Ouest

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter avec modifications, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 57, rue Mozart Ouest :

1° la présence d'une mezzanine occupant 44 % de la superficie de l'étage immédiatement inférieur, en dérogation de l'article 19 du Règlement d'urbanisme 01-279 qui stipule qu'une mezzanine est considérée comme un étage lorsque sa superficie est supérieure à 40% de celle de l'étage immédiatement inférieur;

2° la présence d'une mezzanine dont le recul par rapport au mur arrière est équivalent à 0,4 fois la hauteur de la mezzanine, en dérogation de l'article 22.1 qui stipule qu'une construction hors-toit doit respecter un retrait minimal équivalent à une fois la hauteur de la construction hors-toit par rapport à un mur arrière.

2. D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

1° La superficie de la mezzanine est limitée à 44% de la superficie de l'étage immédiatement inférieur;

2° Le permis émis devra inclure le prolongement de l'escalier d'issue jusqu'au niveau de la mezzanine ainsi que toutes les mesures proposées par le comité des mesures différentes, telles qu'édictées dans la décision portant le numéro de référence 19-396-06 jointe en annexe A;

3° Des mesures de verdissement du toit et de la cour avant devront être incluses au plan, dans l'esprit de ce qui était proposé dans les plans originaux.

3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

4. Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1192614005

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 52.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2019.

